République Française



ASSEMBLEE	AMPLIATIONS	
* * *	Com Del	1
SECRETARIAT GENERAL	Gouvernement	1
* * * * N° 24 -2008/APS Du 7 mai 2008	Congrès	1
	APS	40
	SGPS	4
	Trésorier	1
	Directions	11
	JONC	1

DELIBERATION

portant modification de la délibération modifiée n° 14-2004/APS du 27 mai 2004 portant désignation des membres des commissions intérieures

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

- Vu la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 modifiée relative au règlement intérieur de l'assemblée de la Province sud ;
- Vu la délibération modifiée n° 14-2004/APS du 27 mai 2004 portant désignation des membres des commissions intérieures;

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 7 MAI 2008, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE le L'article 1er de la délibération du 27 mai 2004 susvisée est modifié comme suit :

1) Commission de l'emploi et de la formation professionnelle :

Au lieu de : « Hélène IEKAWE», lire : « Jean-François DINEVAN».

ARTICLE 2: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire-délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES